

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2021

CRÉATION FONCTION DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3981)

AMENDEMENT

N° AC12

présenté par

Mme Granjus, M. Zulesi, Mme Valérie Petit, M. Marilossian, M. Baichère, M. Cabaré,
Mme Boyer, Mme Toutut-Picard, Mme Firmin Le Bodo, M. Daniel, Mme Josso, Mme Dubré-
Chirat, Mme Blanc, Mme Vignon, M. Lauzzana, Mme Le Peih, Mme Colboc, M. Chalumeau et
Mme Yolaine de Courson

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.